

CHAMPIONNAT DE LIGUE D'ECHECS

DES JEUNES

DU 15 AU 17
FÉVRIER
2020

PÔLE HENRI DUNANT

1 RUE DU DR CALMETTE
51000 CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE

TOURNOI HOMOLOGUÉ FIDE



TARIF
INSCRIPTION
15€

HORAIRES DU POINTAGE DES PARTICIPANTS :
SAMEDI 15 FÉVRIER DE 09H00 À 09H45



CATÉGORIES : U8 - U10

CADENCE : 50 minutes + 10 secondes par coup

- 1^{ÈRE} RONDE SAMEDI 15 FÉVRIER À 10H15
- 2^{ÈME} RONDE SAMEDI 15 FÉVRIER À 13H30
- 3^{ÈME} RONDE SAMEDI 15 FÉVRIER À 16H00
- 4^{ÈME} RONDE DIMANCHE 16 FÉVRIER À 10H00
- 5^{ÈME} RONDE DIMANCHE 16 FÉVRIER À 13H30

REMISE DES PRIX
DIMANCHE 16 FÉVRIER À 16H00

CATÉGORIES : U12 - U14 - U16

CADENCE : 1h30 + 30 secondes par coup

- 1^{ÈRE} RONDE SAMEDI 15 FÉVRIER À 10H15
- 2^{ÈME} RONDE SAMEDI 15 FÉVRIER À 14H30
- 3^{ÈME} RONDE DIMANCHE 16 FÉVRIER À 9H00
- 4^{ÈME} RONDE DIMANCHE 16 FÉVRIER À 14H00
- 5^{ÈME} RONDE LUNDI 17 FÉVRIER À 9H00
- 6^{ÈME} RONDE LUNDI 17 FÉVRIER À 14H00

REMISE DES PRIX
LUNDI 17 FÉVRIER À 18H00

BUVETTE SUR PLACE AVEC VENTE DE SANDWICHS

RENSEIGNEMENTS & INSCRIPTIONS

Jordan AKREMANN : chalons-tournois@orange.fr ou 07 86 15 40 27

L'ÉCHIQUIER CHÂLONNAIS

PÔLE HENRI DUNANT | 2^E ÉTAGE | 1, RUE DU DOCTEUR CALMETTE | CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE
E-MAIL : CHALONS-ECHECS@WANADOO.FR | SITE INTERNET : WWW.LECHIQUIER-CHALONNAIS.COM



CHAMPENOISE DEPUIS 1774



Championnat Ligue Jeunes 2020

ZID Champagne-Ardennes

Du 15 au 17 Février 2020



Article 1 : Présentation

Le club de l'Échiquier Châlonnais organise les Championnats de Ligue Jeunes de la zone Champagne-Ardenne au Pôle Henri Dunant, 1 Rue du Docteur Calmette à Châlons-en-Champagne du Samedi 15 au Lundi 17 Février 2020.

Ce tournoi est ouvert à tout joueur respectant les conditions d'admission suivantes :

Comportement correct exigé :

Les Championnats sont ouverts aux licenciés de la zone ainsi qu'aux étrangers scolarisés dans la zone. Ces derniers doivent être licenciés à la FFE.

Les jeunes compétiteurs ayant acquis leur qualification pour les Championnats de France de la saison en cours en fonction de leur classement ELO (FFE ou FIDE) ou de leurs résultats dans les championnats de la saison précédente peuvent participer mais ne sont pas concernés par les résultats qualificatifs de ce Championnat interdépartemental Champagne-Ardenne.

Sauf demande particulière de la Ligue Grand EST, suite au découpage des nouvelles régions, un jeune peut participer à la compétition si son club est à la frontière limitrophe de notre zone.

L'organisateur se réserve le droit de refuser une inscription après le 14 Février 2020.

L'organisateur, lorsque les effectifs sont insuffisants, choisi en respectant les règlements de la FFE d'organiser des tournois mixtes au sein d'une même catégorie d'âge ou des tournois toutes rondes.

Seules les licences A sont prises en compte dans les 10 catégories considérées.

Le nombre de qualifiés par catégories se trouve dans l'annexe A du Règlement Intérieur.

Les titres de Champion, Championne, vice-Champion et vice-Championne de la zone Champagne-Ardenne sont attribués au 1^{er} et 2^{ème} de chaque tournoi.

Article 2 : Règles et Appariements

Les règles du Jeu sont celle de la FIDE.

Appariements et classements assistés par ordinateur (programme PAPI 3.3.6)

Il est obligatoire de régler son inscription le 14 Février 2020 au plus tard pour être apparié à la 1^{ère} ronde.

Il est obligatoire de pointer sur place pour être apparié à la 1^{ère} ronde.

Les appariements se font au système suisse (Règles C04 FIDE)

Un joueur ne désirant pas jouer une ronde, doit prévenir l'arbitre au cours de la ronde précédente au plus tard.

Lorsque les effectifs sont insuffisants dans les catégories, le nombre de rondes peut être diminué. Les joueurs seront mis au courant avant le début de la ronde 1.

Article 3 : Cadence

U8 – U8F – U10 – U10F

50 minutes pour toute la partie avec ajout de 10 sec par coup

U12 – U12F – U14 – U14F – U16 – U16F

1h30 pour toute la partie avec ajout de 30 sec par coup

Article 4 : Horaires

Pointage : 9h00-9h45

Clôture des inscriptions : 9h45

Clôture du Tournoi : Lundi 17 Février 2020 à 18h30, Pôle Henri Dunant, 1 rue du Docteur Calmette à Châlons-en-Champagne.

Les horaires des rondes sont dans l'annexe B du Règlement Intérieur.

Article 5 : Tarifs

Droits d'inscriptions : 15€

Article 6 : Prix

Les prix ne sont pas cumulables. Les prix du classement général, par tranches ELO et les prix spéciaux sont attribués en cas d'égalité de points de parties au joueur ayant le meilleur départage.

Ne pourront recevoir un prix que les joueurs présents ou représentés à la remise des prix.

Article 7 : Classement

Il s'effectue en fonction du nombre de points de parties obtenu (gain=1, nulle=0,5, perte=0).

Pour ce tournoi, les départages successifs sont le Buchholz tronqué 1, le Buchholz et la Performance.

Pour les tournois toutes rondes, les départages successifs sont le nombre de victoire et le Koya.

Article 8 : Forfaits

L'article 6.7 portant sur les retards est appliqué comme suit :

- Tout joueur arrivant devant l'échiquier avec un retard de 20 minutes ou plus par rapport à l'heure de lancement de la ronde par l'arbitre perdra la partie sauf si l'arbitre en décide autrement.
- Tout joueur n'est apparié à une ronde que s'il justifie son absence (avant la fin de la ronde précédente).
- Un joueur faisant deux forfaits, consécutif ou non sera exclu du tournoi. On considèrera qu'un joueur absent sans en avoir notifié l'arbitre a abandonné le tournoi, sauf si cette absence est justifiée par des arguments recevables avant que les prochains appariements aient été publiés.
- Tout forfait et tout abandon de tournoi non justifié sera automatiquement signalé au Directeur des Sanctions de la Direction Nationale de l'Arbitrage de la FFE.
- Si aucun joueur n'est présent au début de la partie, seul le joueur qui a les Blancs perdra tout le temps écoulé jusqu'à son arrivée sauf si l'arbitre en décide autrement.
- Pour signaler un forfait de dernière minute, aller voir le responsable de l'équipe d'arbitrage ou l'appeler au 07-86-15-40-27 en précisant ses noms et prénoms ainsi que le nom de l'Open.

Article 9 : Fin de partie

A l'issue de la partie, le vainqueur (ou le conducteur des Blancs en cas de nullité) apporte les feuilles de partie à la table d'arbitrage. Les joueurs doivent ranger les pièces sur l'échiquier et éteindre la pendule.

Article 10 : Nullité par accord mutuel

Les joueurs sont tenus de respecter la Charte des joueurs de la FFE et le code de l'éthique de la FIDE. Une proposition de nullité ne doit intervenir qu'à l'occasion d'un réel affrontement sur l'Echiquier.

Article 11 : Le Bye

Aucun Bye ne sera accordé aux joueurs lors de ce Championnat

Article 12 : Zone de jeu

La zone de jeu est accessible aux joueurs 15 minutes avant le début de la ronde.

Article 13 : Rappels

Rappels de règles et de particularités propres au tournoi :

- Respecter la Charte du joueur d'échecs.
- Il est interdit à un joueur d'avoir sur lui un téléphone portable ou un moyen électronique de communication. Un tel appareil peut être laissé dans le sac du joueur, à condition qu'il soit complètement éteint. Il est interdit de transporter un sac contenant un appareil de ce type. S'il est prouvé qu'un joueur transgresse ce point réglementaire, le joueur perdra la partie. L'adversaire sera déclaré vainqueur.
- Si l'arbitre a des soupçons de triche envers un joueur, le joueur incriminé devra se conformer aux directives de l'arbitre défini par l'article 11.3.3 des règles du jeu de la FIDE. L'arbitre entamera une procédure disciplinaire auprès du Directeur des sanctions si les faits sont avérés. Si un joueur refuse de se soumettre à ces obligations, l'arbitre prendra des mesures conformément à l'article 12.9 des règles du jeu de la FIDE.
- Avoir une attitude convenable
- Analyse interdit dans la salle de jeu
- Toute dégradation entraînera une exclusion.
- L'aire de jeu comprend « la zone de jeu » + les toilettes + « l'espace fumeur » + « l'espace Boisson ». Le joueur au trait ne peut quitter la « zone de jeu » sans autorisation de l'arbitre. Pendant la partie, interdiction de quitter l'aire de jeu sans autorisation de l'arbitre.
- Les pendules doivent être manipulées calmement.
- Il est strictement interdit de fumer ou de vapoter dans l'espace de jeu (ainsi que dans tous les locaux désignés comme « zones non-fumeurs ») par les responsables de la sécurité du site.

Article 14 : Arbitres

L'arbitre en chef du Championnat est Jordan AKREMANN AFO1, agréé FIDE.

Les arbitres adjoints du tournoi sont :

- Michel VINCENT AFO2
- Aurélien ARNAUD AFC
- Julien OBERT AFC
- Pauline DONET AFC
- Hadrien GERARD AFC

Article 15 : Jury d'appel

Le jury d'appel est constitué par la commission d'appels sportifs de la FFE. En cas de désaccord avec une décision de l'arbitre, un joueur peut saisir le jury d'appel par écrit. Il doit cependant continuer la partie en suivant les directives de l'arbitre, puis rédiger une demande écrite d'appel.

Article 16 : Contrôle anti-dopage

Tous les participants acceptent de se soumettre à tout contrôle anti-dopage pratiqué par un médecin agréé et à la demande de tout organisme habilité. L'arbitre se chargera de contacter les joueurs désignés.

Article 17 : Règlement accepté

Tous les participants et les spectateurs s'engagent à respecter ce Règlement Intérieur.

L'arbitre Principal
AKREMANN Jordan

L'organisateur
SALAZAR Diego

Annexe A : Nombre de qualifiés par catégories de la zone Champagne-Ardenne

Catégories	U8	U8F	U10	U10F	U12	U12F	U14	U14F	U16	U16F
Nombres de qualifiés	8	8	5	3	5	4	4	2	4	3

Sont qualifiés pour les Championnats de France Jeunes :

- Les joueurs changeant de catégorie ayant marqué au moins 6,5/9 dans le championnat précédent.
- Les joueurs ne changeant pas de catégorie et ayant marqué au moins 6/9 dans le championnat précédent.
- Les joueurs atteignant un Elo minimum en septembre (FFE ou FIDE) de la nouvelle saison :
 - 2100 pour les U16, 1850 pour les U16F ;
 - 2000 pour les U14, 1750 pour les U14F ;
 - 1850 pour les U12, 1600 pour les U12F ;
 - 1700 pour les U10 ; 1450 pour les U10F ;
 - un joueur par tournoi choisi par l'organisateur.
 - le premier et la première de chaque catégorie des Open A et B de la saison précédente.

La qualité de qualifié d'office doit impérativement être confirmée par une prise de licence A avant le 1er décembre de la saison en cours ; à défaut, la qualification d'office est annulée. Si les qualifiés d'office, via leur Elo ou leurs résultats lors du championnat précédent, participent aux phases qualificatives départementales et des zones interdépartementales, ils sont écartés lors de l'établissement de la liste des qualifiés. Si les phases qualificatives se jouent en même temps qu'un championnat départemental ou de zone interdépartementale, les qualifiés d'office ont le droit de participer. Les qualifiés d'office pour les championnats de France sont également qualifiés de droit, sans contrainte supplémentaire, pour le championnat départemental ou de zone interdépartementale.

Inscriptions :

Les joueurs qualifiés pour le Championnat de France doivent faire parvenir leur inscription au Championnat de France au plus tard 21 jours avant le début de celui-ci. Au-delà de cette date, sauf pour les joueurs repêchés dans ces 21 jours, le montant de l'inscription sera majoré de 20% ; les membres de l'équipe de France Jeunes qui ne seraient pas préinscrits devront s'acquitter du montant en vigueur à la date de leur inscription. Les joueurs désirant participer aux opens doivent envoyer leur inscription au plus tard 15 jours avant le début du championnat.

Annexe B : Horaires des rondes

U8 – U10
U8F – U10F

Ronde N°	Date	Heure
1	Samedi 15 Février	10h15
2	Samedi 15 Février	13h30
3	Samedi 15 Février	16h00
4	Dimanche 16 Février	10h00
5	Dimanche 16 Février	13h30

U12 – U14 – U16
U12F – U14F – U16F

Ronde N°	Date	Heure
1	Samedi 15 Février	10h15
2	Samedi 15 Février	14h30
3	Dimanche 16 Février	9h00
4	Dimanche 16 Février	14h00
5	Lundi 17 Février	9h00
6	Lundi 17 Février	14h00